

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 22 mars à 18 heures. le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire MANFRIN Jean-Marc.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
7	6	6
		Pour : 6
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

MANFRIN Jean-Marc, BIAU Jean-Luc, GALY-BRUSQUET Pierre, MARTY laetitia, PAREDES Baptiste, ROSELLO José

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

**Etai(en)t excusé(s) :**

LE LURON Renaud

Date de la convocation
15 mars 2022

Date d'affichage
15 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

28 mars 2022
--------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : MARTY laetitia a été élu secrétaire

et publication du

28 mars 2022
--------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de MANFRIN Jean-Marc, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 22 mars 2022

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>21 308,04</b>
- un excédent reporté de :	<b>56 862,91</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>78 170,95</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>53 239,42</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>53 239,42</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	<b>78 170,95</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>78 170,95</b>
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>53 239,42</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BAX

MAIRE MANFRIN Jean-Marc



*(Handwritten signature)*

